

Date: Vendredi 06 juillet 2007 à 15:44:05

Sujet: Infos gouvernement

1er juillet : interdiction des jeux d'argent pour les mineurs

Les jeux de paris et de pronostics sportifs ainsi que les jeux de loterie ne peuvent plus être vendus aux mineurs, même émancipés, à partir du 1er juillet 2007 comme l'indiquent deux décrets publiés au Journal officiel du mardi 8 mai dernier.

Une modification du règlement général des jeux de La Française des jeux (FDJ) offerts par internet, publié au Journal officiel du mercredi 27 juin, prévoit par ailleurs que, lors de leur inscription sur le site de la FDJ pour jouer en ligne, les joueurs doivent fournir par courrier une copie d'une pièce d'identité avant que leur code confidentiel ne soit activé.

Jusqu'à présent, l'inscription était possible dès lors que les joueurs attestaient de leur majorité par une déclaration sur l'honneur.

Un communiqué de presse de la FDJ en date du vendredi 29 juin précise enfin qu'une mention indiquant « La vente des jeux est interdite aux mineurs » sera apposée de façon visible sur tous les présentoirs. Liens contextuels

Légifrance, site public d'accès au droit
[Décret relatif aux jeux de pronostics sportifs](#) Légifrance, site public d'accès au droit

[Décret relatif aux jeux de loterie](#) Légifrance, site public d'accès au droit

[Modification du règlement de la FDJ](#) Française des jeux (FDJ)

[Communiqué de presse du 29/06/07](#) Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

[Loterie](#)

Publication de Cyber-Infos:

<http://www.cyber-infos.net/>

URL de cette publication

<http://www.cyber-infos.net/modules.php?name=News&file=article&sid=38>